

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

Le Règlement numéro 550 sur la tarification du nettoyage du cours d'eau de la rivière Scibouette branche 2.

Le règlement numéro 550 est entré en vigueur le 4 mai 2021.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ à SAINT-EUGÈNE,
Ce quatrième jour du mois de mai 2021

Maryse Desbiens
Directrice générale / Secrétaire-trésorière